

17 janvier 2014

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 17 février 2010 de M^{mes} Corinne Goehner-Da Cruz, Martine Sumi, Nicole Valiquer Grecuccio, Christiane Olivier, MM. Roger Michel, Christophe Buemi, Endri Gega, Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Gérard Deshusses et Thierry Piguet: «Grandes traversées cyclables à Genève».

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Préambule

La motion M-903 a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 22 novembre 2011. Elle a été traitée, sous la présidence de M^{me} Brigitte Studer, les 15 octobre et 12 novembre 2013. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que la rapporteuse remercie pour la qualité de ses notes.

Rappel de la motion

Considérant:

- que, malgré les considérables efforts de la Ville suite à l'initiative municipale déposée en 1985 par l'Association pour des pistes cyclables (Aspic) (devenue en 1990 l'Association pour les intérêts des cyclistes et, en 2007, Pro Vélo Genève) qui demandait dix itinéraires en continu, ceux-ci n'ont malheureusement toujours pas pu être réalisés;
- que, à Genève, des tronçons de bandes et de pistes cyclables ont été aménagés sans continuité, que ceux-ci se trouvent dispersés dans nos rues et que souvent, malheureusement, ils mettent en danger les usagers de la «petite reine» qui se retrouvent face à face de la circulation;
- que, suite à l'initiative cantonale de l'association actif-trafiC pour la mobilité douce déposée en juillet 2009, les citoyennes et citoyens, par leurs 14 800 signatures, ont démontré leur ras-le-bol face aux dangers de circuler à Genève;
- que cette initiative demande une coordination des communes genevoises pour des aménagements cyclables en continu à partir des aménagements existants et arrivant en convergence des deux rives sur la gare de Cornavin,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de réaliser, à partir des tronçons existants entre les communes environnantes et la ville, des traversées cyclables en continu et dans les deux sens;
- de travailler en concertation avec la Direction générale de la mobilité pour les réalisations à venir;
- de proposer deux traversées prioritaires par rive, soit:
 - a) douane de Moillesulaz, route de Chêne, pont du Mont-Blanc, Cornavin;
 - b) Grand-Lancy, Acacias, Henri-Dunant, Georges-Favon, pont de la Cou-louvrenière, Cornavin, direction Jardin botanique;
 - c) Meyrin, Bouchet, Servette, Cornavin;
 - d) Budé, Moillebeau, rue de Lausanne, Cornavin.

Séance du 15 octobre 2013

La présidente souhaite la bienvenue à M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz qui présente la motion M-903. Elle commence par rappeler que la dernière initiative, qui date de 2009, a été plébiscitée par le peuple. Les itinéraires continus sont demandés, sécurisés dans des aménagements propres. Les bords de l'Arve ont été réalisés de façon exemplaire.

Cette motion demande de continuer l'effort commencé. Il est actuellement difficile de circuler en toute sécurité à vélo. La motionnaire parle de l'aménagement qui part de Moillesulaz, et qui n'est pas continu jusqu'à la gare Cornavin, source de grand danger.

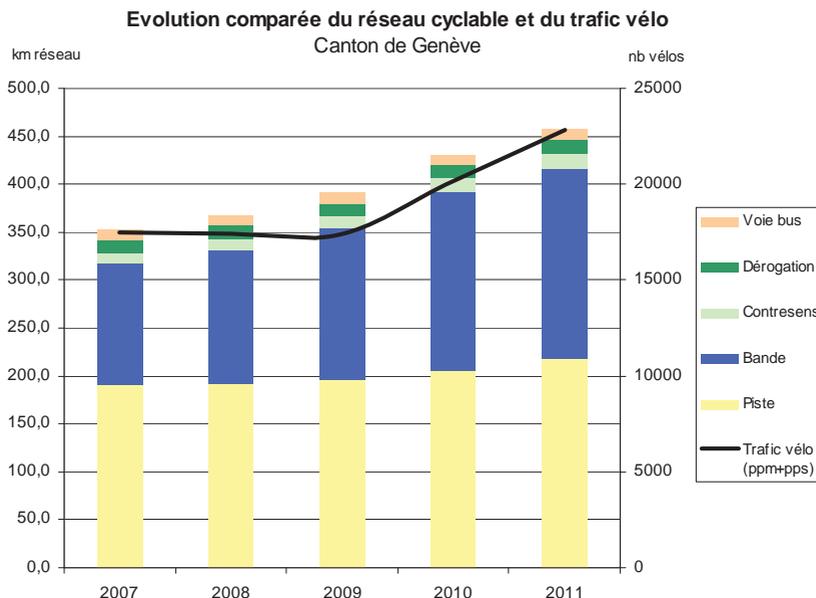
La motion demande deux traversées continues en Ville de Genève, certains aménagements existent un temps puis disparaissent. A la rue de Lausanne, ils y sont puis les vélos se trouvent en porte à faux avec les voitures.

Certains commissaires pensent qu'il faudrait faire ces aménagements dans les axes parallèles, moins fréquentés, donc moins dangereux. Sur certains sites, on parle de mettre vélos et piétons sur le même trottoir d'où un plus grand danger.

La motionnaire répond qu'il est prioritaire d'aménager pour les transports publics, et éventuellement d'y adjoindre des segments de pistes cyclables, mais que les vélos ne vont pas faire des détours par des axes parallèles.

Un commissaire remarque que, pour les réseaux primaires, c'est au Canton de réagir; selon M^{me} Goehner-Da Cruz, la Ville a son mot à dire. Un commissaire s'étonne que le magistrat, M. Pagani, n'ait pas pris contact avec le Canton.

Suite à cette audition, un commissaire souhaiterait demander des chiffres à Pro Vélo. Cette demande est acceptée par 13 oui (1 DC, 3 LR, 2 UDC, 2 EàG, 2 S, 3 Ve) et 1 abstention (MCG)



Séance du 12 novembre

Suite au rapport reçu de Pro Vélo, les commissaires prennent positions.

Les Verts soutiennent cette motion, le trafic cycliste est en constante augmentation.

Pour le Mouvement citoyens genevois, la traversée prioritaire aux vélos n'est pas une bonne idée en l'état actuel, vu les encombrements à la rue de Lausanne qui pourtant a été élargie dans ce sens, le statu quo prévaut en l'état.

Le Parti démocrate-chrétien déclare soutenir la motion, car il est important de créer des cheminements les plus courts possibles pour les cyclistes.

Le Parti libéral-radical est peu convaincu, et propose un amendement «sans péjorer les autres modes de transport».

Les Verts rajouteraient «de travailler avec la DGM et avec Pro Vélo».

Le Parti libéral-radical ajouterait également «et le TCS».

Ensemble à gauche rajoute «l'ATE».

Le Parti libéral-radical «l'AVIVO».

La présidente passe au vote de l'amendement: «sans péjorer les autres modes de transport». Cet amendement est refusé par 7 oui (3 LR, 1 UDC, 2 MCG et 1 DC) contre 7 non (2 Ve, 3 S, 2 EàG).

La présidente passe au vote de l'amendement «de travailler avec la DGM et avec Pro Vélo». Cet amendement est accepté par 8 oui (1 DC, 2 EàG, 3 S, 2 Ve) contre 6 non (3 LR, 1 UDC et 2 MCG).

La présidente passe ensuite au vote de l'amendement ajoutant le TCS. L'amendement est refusé par 7 non (2 Ve, 2 S, 2 EàG) contre 7 oui (3 LR, 1 DC, 1 UDC, 2 MCG).

La présidente passe au vote de la motion amendée. Elle est acceptée par 8 oui (2 Ve, 1 DC, 2 EàG, 3 S) contre 5 non (3 LR, 2 MCG) et 1 abstention (UDC).

Le commissaire de l'Union démocratique du centre déclare s'abstenir par méconnaissance du dossier, car c'est sa première séance de commission.

PROJET DE MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de réaliser, à partir des tronçons existants entre les communes environnantes et la ville, des traversées cyclables en continu et dans les deux sens;
- de travailler en concertation avec la Direction générale de la mobilité et Pro Vélo pour les réalisations à venir;
- de proposer deux traversées prioritaires par rive, soit:
 - a) douane de Moillesulaz, route de Chêne, pont du Mont-Blanc, Cornavin;
 - b) Grand-Lancy, Acacias, Henri-Dunant, Georges-Favon, pont de la Cou-louvrenière, Cornavin, direction Jardin botanique;
 - c) Meyrin, Bouchet, Servette, Cornavin;
 - d) Budé, Moillebeau, rue de Lausanne, Cornavin.